Suggestions de bulletins pour les écoles secondaires publiques – Immunisation

**Dossiers de vaccination**

Le bureau de santé doit maintenir des dossiers de vaccination à jour pour tous les élèves fréquentant l’école en vertu de la *Loi sur l’immunisation des élèves* de l’Ontario. Selon cette loi (2014), les élèves qui fréquentent actuellement l’école secondaire doivent être vaccinés contre les maladies suivantes :

* Tétanos, diphtérie, poliomyélite et coqueluche (toux coquelucheuse) – dose de rappel requise entre 14 et 16 ans
* Rougeole, rubéole et oreillons (doit recevoir deux doses après le premier anniversaire)
* Méningococcie (doit recevoir une dose après le premier anniversaire et le vaccin Men-C-ACYW en 7e année)

Les cabinets de médecins **ne** transmettent **pas** les renseignements de vaccination directement au bureau de santé. Veuillez communiquer avec le bureau de santé chaque fois que votre enfant reçoit un vaccin de son fournisseur de soins de santé.

Votre enfant peut être suspendu de l’école si son dossier de vaccination n’est pas à jour auprès du bureau de santé.

**Ce que vous pouvez faire :**

* **Vérifiez** la carte de vaccination jaune de votre enfant.
* **Communiquez** avec le fournisseur de soins de santé de votre enfant pour obtenir les dossiers ou les vaccins manquants.
* **Communiquez** l’information en cliquant sur [immsonline](http://www.smdhu.org/immsonline) pour ajouter le dossier complet ou envoyez le dossier complet par télécopieur au **705 726-3962.**

Pour obtenir plus de renseignements, appelez *Connexion santé* au 705-721-7520 ou 1-877-721-7520. Les services téléphoniques sont offerts en français sur demande ou visitez notre [page de vaccination en milieu scolaire](http://www.simcoemuskokahealth.org/JFY/Schools/EcoleFrancophones/AdministrateursScolaires/LaSanteDeseleves/LaVaccination.aspx).

**Vaccin contre le VPH**

Les filles du secondaire qui ont décidé de ne pas recevoir le vaccin ou qui n’ont pas complété la série de vaccins en 8e année peuvent les recevoir sans frais jusqu’au 31 août de leur 12e année. Trois doses du vaccin contre le VPH sont nécessaires pour fournir une protection complète à toute personne de plus de 14 ans. Le vaccin contre le VPH peut être administré sur rendez-vous aux cliniques du bureau de santé.

Pour fixer un rendez-vous ou pour parler avec un membre du personnel infirmier au sujet des avantages de la vaccination contre le VPH, composez le 705-721-7520 ou 1-877-721-7520, poste 8827.

Pour obtenir plus de renseignements, appelez *Connexion santé* au 705-721-7520 ou 1-877-721-7520. Les services téléphoniques sont offerts en français sur demande ou visitez notre [page de vaccination en milieu scolaire](http://www.simcoemuskokahealth.org/JFY/Schools/EcoleFrancophones/AdministrateursScolaires/LaSanteDeseleves/LaVaccination.aspx).

**Dossiers de vaccination au secondaire**

* Votre enfant termine le secondaire cette année?
* Ses vaccins sont-ils à jour?

Bon nombre de programmes collégiaux et universitaires, lieux de travail et programmes de bénévolat exigent une preuve de vaccination.

**Ce que vous pouvez faire :**

* **Vérifiez** la carte de vaccination jaune de votre enfant.
* **Communiquez** avec le fournisseur de soins de santé de votre enfant pour obtenir les dossiers ou les vaccins manquants.

**Présentez une demande** au bureau de santé pour obtenir le dossier de votre enfant par l’entremise de *Connexion santé* au 705 -721-7520 ou 1-877-721-7520. Les services téléphoniques sont offerts en français sur demande.